

## CONSEIL D'ECOLE DU 22 FEVRIER 2013

Étaient présentes : 26 personnes

**Enseignants :** Mademoiselle Armelle DUPRE, Madame Patricia GOUZIL, Madame Isabelle LABORDE, Madame Dominique PLUCHART, Madame Carole ORSINI, Madame Anne-Marie PAPADIMITRIOU, Madame Anne CHPOLIANSKY, Madame Valérie PANNAUX, Madame Yolaine MORIN, Madame Aurélia NIEPSEON et Madame Alicia INGARGIOLA.

**Parents d'élèves FCPE :** Monsieur Marc DAUTAIN, Mesdames COLIBERT, Armelle LE TONQUEZE, Julia BRASSELET, Delphine ROUSSEAU, Corine MILITON, Isabelle GAUDICHAUD.

**Parents d'élèves indépendants/PARDEVIE :** Messieurs William TROUVE, Luc DUPRAT, Mesdames Nathalie CARON, Maria DA SILVA, Nathalie TROUVÉ, Claire VIALENS, Aurélie CHABEUF, Virginie MOREL.

**Représentante de la mairie :** Madame Jeannette L'HUILLIER

### QUESTIONS ECOLE:

**La date de la fête de fin d'année de l'école a-t-elle été fixée ? Y aura-t-il une représentation de la chorale cette année ?**

La fête se déroulera le 7 juin avec le vernissage de la fresque historique. Il y aura peut-être à cette occasion une présentation de la chorale dans la cour.

**Certains parents disent avoir entendu parler de cas de gale dans certaines écoles de Brétigny. Y a-t-il eu des cas à Jean Jaurès ?**

Il n'y a pas eu de cas de gale à l'école : Mme Gouzil se renseigne pour savoir s'il y a eu des cas dans d'autres écoles sur Brétigny.

### Bilan des cours double niveau :

La mise en place de cours à double niveau est rendue obligatoire pour le CP/CM2 et le CE1/CM1 étant donnés les effectifs. Pour les CE2/CM1, il s'agit d'un choix comme cela l'a déjà été expliqué au premier trimestre.

Si des parents souhaitent que leur enfant ne soit pas dans un double niveau deux années de suite, les enseignants en tiendront compte. La gestion d'un double niveau est assez lourde pour l'enseignant car cela revient à faire deux journées en une. Il peut y avoir des problèmes pour obtenir le silence en classe. Si les deux niveaux sont très écartés, cela peut être un avantage (quand un niveau est en sport, l'autre peut travailler en effectif réduit). Les plus jeunes apprécient d'être pris en charge par les plus grands.

Il n'y a pas de violence particulière liée aux classes à double niveau.

Lors de la création des doubles niveaux en CP, les enseignantes ne connaissent pas personnellement les élèves qui arrivent : il n'est pas facile de choisir les élèves les plus adaptés à ce type de classe.

L'effectif en classe double niveau est limité à 24. L'effectif dans les classes à simple niveau est donc plus important (27 ou 28).

### Quelles sont les classes concernées par les cours d'anglais ? Quelle est leur durée/fréquence ?

Toutes les classes à partir du CE1 sont concernées par les cours d'anglais.

Anglais : 45 minutes par semaine de langage

au CE1 et au CM2 par les maîtresses avec leur classe

au CE2, Mesdames Ingargiola et Morin assurent les cours pour les trois classes

au CM1, Madame Chpoliansky assure les cours

Chaque maîtresse dispense pour sa propre classe les cours de civilisation (en français), horaires annualisés.

Il n'y a pas d'intervenant extérieur pour l'anglais:

Allemand : 1 élève de CE1  
6 élèves de CE2  
1 élève de CM1  
5 élèves de CM2

Une intervenante prend les élèves en deux groupes 40 minutes par semaine le jeudi matin.

En fonction de l'emploi du temps, les élèves germanistes peuvent être amenés à suivre aussi les cours d'anglais.

**IMPORTANT :** la langue choisie en élémentaire sera celle LV1 au collège.

### Bilan financier de l'association des enfants de Jean Jaurès

Montant en caisse pour l'association au 21/02/2013 : 4070,47€

### Y aura-t-il une remise des carnets pour le deuxième trimestre ?

Ce n'était pas prévu, mais cela est envisageable.

## **QUESTIONS MAIRIE :**

**Pouvez-vous nous rappeler quel sera le prix minimum et maximum demandé aux familles pour la semaine de classe découverte ? Savez-vous si toutes les familles ont bien déposé un dossier de calcul du quotient familial ?**

En fonction du quotient familial, la participation des familles est comprise entre 42,02 et 280,18 €.

Six familles n'ont pas demandé le calcul du quotient familial et paieront le prix maximum. Les familles ont la possibilité de payer en plusieurs fois. Ce prix ne comprend pas le transport qui est pris en charge par la mairie pour tous les enfants.

**De nombreux parents d'élèves se garent dans la piste cyclable en l'absence des agents de la police municipale. Est-il possible de faire une communication sur le civisme nécessaire à la bonne sécurité de nos enfants, dans le journal Parole par exemple ?**

Mme L'HUILLIER prend note de la suggestion.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

**Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire prévoit la possibilité pour tout conseil d'école intéressé ainsi que pour la commune de transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'Éducation Nationale. Envisagez-vous de le faire ?**

**Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de la réforme de l'organisation du temps scolaire ? Quelles seront les activités proposées par la Mairie ? Quelle sera la durée de la pause déjeuner ? A-t-on une idée du coût supplémentaire pour la commune ?**

**Les normes d'encadrement des accueils de loisirs vont-elles changer ?**

**A partir des premiers éléments qui ont été donnés aux parents élus lors de la rencontre avec Mme Garric du 7 février, les élus FCPE souhaitent un débat sur la mise en place de la semaine de 4,5 jours sur Brétigny et sur l'école.**

**Nous proposons que chacun (parents, enseignants et représentant mairie) présente les éléments dont il dispose puis de débattre autour des points suivants (non limitatif) :**

- date de la mise en place
- horaire
- mercredi ou samedi
- activités proposées
- encadrement
- facturation

Mme Gouzil fait une présentation des grands axes de la réforme tels que comprise dans le décret du 24 janvier 2013 et la circulaire parue le 7 février 2013. Elle rappelle qu'avant 2008 il y avait 26 heures d'enseignement par semaine et que lors de la réforme de 2008 le nombre d'heures d'enseignement est passé à 24 heures auxquelles s'ajoutaient 2 heures d'aide aux enfants en difficulté. Elle souligne qu'enfin et pour la première fois toutes les instances - enseignants, parents et mairie - sont réunies pour débattre du sujet.

Elle indique que les 24 heures d'enseignement par semaine seront répartis sur 4,5 jours au lieu de 4 jours actuellement. En principe la demi-journée travaillée supplémentaire sera le mercredi matin, même si le décret prévoit la possibilité d'un cours le samedi matin à condition d'obtenir une dérogation du directeur académique des services de l'éducation nationale après présentation d'un projet éducatif territorial sérieux.

Se rajoutera par semaine une heure d'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) qui pourra être une aide aux enfants en difficulté, ou une aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école ou le projet territorial. Les enseignants auront en plus une heure pour les réunions pédagogiques.

Le décret prévoit l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2013 mais précise que le maire peut, au plus tard, le 31 mars 2013 demander un report à la rentrée scolaire 2014.

Mme Gouzil insiste sur le fait que les rythmes scolaires ne sont qu'une des composantes pour améliorer la réussite scolaire : les effectifs dans les classes et l'ajout de personnel supplémentaire y participent aussi grandement.

Le temps d'enseignement en France est de 864h par an contre 608h en Finlande, pays où l'échec scolaire est faible : la durée de l'enseignement n'est donc pas le seul critère.

Mme Gouzil pense qu'il aurait été préférable de prévoir que la demi-journée travaillée supplémentaire soit le samedi matin et précise que si les vacances estivales étaient réduites de deux semaines, il serait possible de travailler un samedi sur 2 comme avant la réforme de 2008.

La municipalité est en charge de l'organisation périscolaire, mais cette dernière doit tenir compte de certaines instances de l'Éducation Nationale (comme les RASED) qui travaillent sur la circonscription, soit 4 communes.

Pour les enseignants, le but de ce projet (baisser la fatigabilité des enfants) est bon, mais il y a besoin de temps pour mettre en place des projets cohérents : il doit donc être mis en place pour la rentrée 2014.

M. Dautain exprime ensuite la position des élus FCPE de Jean Jaurès : la mise en place de la réforme doit être faite en s'assurant que les moyens seront effectivement disponibles ; quelque soit la date choisie par la mairie, la FCPE s'engagera immédiatement à sa mise en place. La position de la FCPE est rappelée dans le texte joint à ce compte-rendu.

Les élus indépendants et PAR-DE-VIE soulignent que les 14 directeurs de Brétigny ont unanimement demandé le report de la réforme à 2014 et se demandent dans ces conditions comment la réforme pourraient être sereinement appliquée à la rentrée 2013. Ils précisent

qu'à leur avis il y a besoin d'un certain temps pour préparer la mise en place de la réforme que ce soit du côté de la municipalité ou des familles. Ils évoquent notamment le cas des mères qui travaillent à 4/5 qui ont obtenu de leur employeur de ne pas travailler le mercredi ce qui peut, avec la réforme, nécessiter une renégociation de leur situation.

Mme Gouzil demande un vote du conseil sur la question suivante :

Etes-vous pour la demande de report de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires en Septembre 2014 ?

Pour : 16 (les 10 enseignantes et les 6 élus titulaires indépendants et PAR-DE-VIE)

Contre : 0

Abstention : 0

la FCPE (4 élus) et Mme L'HUILLIER n'ont pas participé au vote.

**PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : VENDREDI 31 MAI 2013 à 18h30**



Écoles de Brétigny sur Orge

*Le 20 février 2013,*

La FCPE de Brétigny apprécie favorablement la mise en place des réunions de concertation sur la semaine à 4,5 jours.

Cette concertation est toujours en cours.

La FCPE insiste sur le fait qu'il faut se mettre en ordre de marche dès à présent pour préparer la mise en place de la réforme et garantir ainsi un accueil des enfants dans les meilleures conditions, quelle que soit la décision de la municipalité de l'appliquer à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014.

Cette date de mise en route de la réforme devra dépendre des possibilités et des ressources que pourra mobiliser la municipalité pour garantir cet accueil.

La FCPE de Brétigny s'associe aux revendications de la FCPE 91 :

- que les activités périscolaires soient des temps éducatifs et non de la garderie,
- lorsqu'il y a allongement de la pause méridienne, offrir aux enfants un vrai temps de repos, de pause, un repas sans stress...
- que les enfants puissent être pris en charge jusqu'à 16h30,
- la gratuité des activités périscolaires sans aucune répercussion financière sur les familles (augmentation des tarifs, des tranches du quotient familial, des impôts locaux...),
- l'accessibilité de tous les enfants aux activités périscolaires et non uniquement pour ceux qui fréquenteraient la restauration scolaire et/ou les accueils de loisirs,
- l'égalité à une même offre des activités périscolaires sur l'ensemble des établissements scolaires d'une même ville.

Jean-Luc MONCEL,  
président

Valérie CHARRON,  
secrétaire

Marc DAUTAIN  
trésorier